

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

REUNION PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de passer la parole aux Chefs de groupes, je tiens à excuser M. le Gouverneur qui arrivera avec un peu de retard ainsi que M. le Député Georges PIRE. Mme CHEVALIER, vous avez la parole.

Mme CHEVALIER, Conseillère (de son banc). - M. le Député Georges PIRE s'est présenté ici à 3 heures, et avec son Collègue M. MESTREZ, ils sont descendus accueillir un groupe... il est donc dans la maison.

Mme LA PRESIDENTE. - Il va arriver...

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Non.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Deux excusés Mme la Présidente : Vincent MIGNOLET, Marc FOCCROULE et M. LEMMENS arrivera avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- MM. GABRIEL, CULOT.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme WATHELET et Mme BINET. Les autres vont arriver.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour complémentaire

III.- Ordre du jour actualisé

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2011.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 29 mars 2011.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Communication de Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 10-11/139 : Spa-Francorchamps - Canalisation appartenant au Ministère de la Défense et traversant le parking de la Ferme Foguenne - Expropriation.

Mme LA PRESIDENTE - Point 11 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/139. Ce document a été soumis à l'examen de la 8^{ème} Commission. J'invite Mme Valérie JADOT, rapporteur, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Votre 8^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 29 mars à 14h45 pour examiner ce point.

La Défense nationale au travers de l'OTAN possède 750 km de canalisations sur le territoire belge.

Le nouveau réseau se situe entre Glons et Saint-Vith et passe par Spa-Francorchamps au niveau du sous-sol provincial.

Cette conduite a été placée en 2003.

La Défense nationale établit maintenant une convention avec les propriétaires des terrains.

Elle propose une convention de servitude d'accès permettant à la Province de jouir de la surface au-dessus de la canalisation.

La Province établit une convention similaire avec l'Intercommunale Spa-Francorchamps et donc notamment sur le tonnage des charrois.

Au terme de ces explications, diverses questions sont posées.

Un Commissaire demande si le prix fixé est correct. Il lui est répondu que la Province touche 3000 €. Ce prix est fixé avec le Comité d'acquisition. Il s'agit d'une estimation correcte du prix, neutre et objectif.

Un autre Commissaire s'interroge sur le type de canalisations. Ces canalisations peuvent accueillir différents fluides ? Effectivement, en fonction des besoins de la Défense nationale, c'est-à-dire pétrole, mazout, kérosène..

Un Commissaire demande ce qu'il en est de la sécurisation de ces canalisations.

Il lui est répondu qu'il y a environ 900 km de canalisations en Belgique. Il n'y a jamais eu aucun accident ni incident majeur les concernant. Il s'agit de conduites stratégiques européennes.

Connait-on le cadastre sur le territoire provincial ? La Province a connaissance effectivement des traversées de ses parcelles. Le cadastre existe au niveau de la Défense nationale et donc Secret Défense.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Lorsque le concessionnaire intervient pour réaliser des tranchées, il a obligation de questionner les différents impétrants susceptibles d'avoir des câbles sur ce terrain dont évidemment la Défense nationale.

Un Commissaire fait remarquer que ceci est théorique. Il lui est répondu que la Province est régulièrement questionnée.

Quel temps cela prend-il de consulter tous les entrepreneurs ? Il est évident qu'il faut un temps certain et même un certain temps.

Néanmoins, la Directrice générale fait remarquer que régulièrement durant les études, la Province consulte déjà les entrepreneurs.

Un Commissaire apporte également quelques informations complémentaires à savoir, qu'il existe des connaissances, commune par commune et donc que l'impétrant devant intervenir sait déjà quelle commune il doit interroger.

Un Commissaire demande quand même de rester vigilant. Il s'agit d'une responsabilité collective.

Au terme de ces questions, nous passons au vote et nous vous proposons d'adopter ladite résolution par 12 voix pour. Sans contre et sans abstention.

Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 8^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/127 : Participation de la Province de Liège en qualité de membre effectif de l'asbl « Partenalia ».

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour : document 10-11/127. Ce document a été ouvert lundi. Je vous rappelle que M. DRION est intervenu. M. le Député PIRE va y répondre. Le Bureau avait statué sur le point donc M. le Député va vous répondre. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial. - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Chers Collègues, il paraît que vous regrettiez, que vous étiez très triste de mon absence mais je vous assure que j'étais là à 15 heures, je vous attendais et j'étais là derrière la porte comme au théâtre en train de vous attendre...

En ce qui concerne la participation de la Province à Partenalia, je remercie Dominique DRION d'avoir reposé la question, en fait, il m'a déjà expliqué qu'il était malheureusement absent à la réunion du Bureau lorsque nous avons examiné le rapport du BREL.

En fait, c'est l'occasion de redire peut-être devant l'ensemble du Conseil, je rends quand même hommage au Commissaire-rapporteur qui a déjà, comme la Présidente l'a rappelé, parlé de cette adhésion à Partenalia.

Sans rentrer dans trop de détails après tout ce qui a déjà été dit, peut-être bien rappelé la différence qu'il y a entre toutes ces associations, que ce soit Partenalia ou CEPLI. CEPLI, Confédérations européennes des pouvoirs locaux intermédiaires, dont les membres sont précisément les associations de provinces, ou associations de départements, et en l'occurrence en ce qui nous concerne bien sûr, l'A.P.W., donc les Provinces wallonnes ne peuvent pas être membre directement du CEPLI ou la CEPLI, plus exactement, mais le sont indirectement via l'A.P.W. et je regarde son Président, Paul-Emile MOTTARD.

Partenalia est d'ailleurs également membre associé de la CEPLI et ce sont en ce qui concerne Partenalia, les autorités locales intermédiaires, qui font partie et qui sont les membres effectifs, sont donc les Provinces elles-mêmes et leurs équivalents européens, qu'il s'agisse de départements ou autres, qui constituent le véritable corpus de Partenalia, aucune association de Provinces n'étant membre effectif de Partenalia. Idem donc pour la CEPLI qui n'est pas un pouvoir local au niveau intermédiaire et ne peut donc être membre de Partenalia.

Donc, en réalité les deux structures sont parfaitement complémentaires. CEPLI a été créé le 15 juillet 2008, l'APW, l'ADF c'est l'Association des Départements de France, sont objectif

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

prioritaire c'est d'être à terme, un interlocuteur reconnu au niveau notamment des institutions nationales mais surtout au niveau des institutions européennes.

Partenalia, quant à elle, la création est bien antérieure, puisqu'elle remonte à 1993, et à participer à la création de la CEPLI, comme je viens de le rappeler.

Partelania, facilité la coopération territoriale entre les autorités locales intermédiaires, ça c'est vraiment l'objectif fondamental et faire participer pleinement à la réalité européenne et plus concrètement au processus de construction européenne en cherchant à promouvoir et à gérer les politiques communautaires qui se déclinent au niveau local, ça veut dire qu'à ce point de vue là, on a eu l'occasion de le rappeler également à cette réunion du Bureau, le BREL a repris toute l'opération Europe Direct, donc, Partenalia a pris une forme juridique, je vous passe tous les détails, non pas à géométrie variable comme se posait la question Dominique Drion, il y a des statuts qui existent et que je vais lui remettre copie en quittant cette tribune.

Simplement, en conclusion, je voudrais dire que la Province de Liège au travers de son adhésion à Partenalia et indirecte à la CEPLI, via l'APW, espère et souhaite surtout, participer à ces objectifs qui visent finalement à conforter la place des pouvoirs locaux que nous représentons sur la scène européenne et j'espère qu'avec ces explications l'assemblée provinciale est bien convaincue de l'importance de cela. Je pense d'ailleurs, que Liège et on a eu l'occasion lors de la première séance, avec l'exposé sur Liège 2017, Liège, la Province de Liège, sa Ville, son arrondissement, bref, Liège d'une manière générale ayant la vocation d'être un lieu d'avenir, se doit évidemment d'adhérer à ce type d'association.

J'ai dit. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. Pas d'autres intervenants. Je clos la discussion générale et je demanderais au rapporteur, M. DENIS, de venir nous donner le résultat des conclusions du Bureau.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, mes chers Collègues. Le Bureau vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la participation de la Province de Liège en qualité de membre effectif de l' AISBL Partenalia par 6 pour, 0 contre et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Merci le Conseiller provincial. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/140 : Echange de terrains entre la Province de Liège et la Société anonyme bpost - Terrains sis rue Cockerill à 4100 Seraing.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/140. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Mme et MM. les Députés provinciaux, Chers Collègues, votre 8^{ème} Commission a donc examiné ce dossier relatif à un échange de terrain entre la Province de Liège et la société anonyme bpost. Ce terrain se situe rue Cockerill à Seraing.

Après une présentation par la Directrice générale et ses services, qui nous explique qu'il s'agit d'échange de terrains qui se situent à fond de voirie, échange avec la Poste donc. Elle rappelle la superficie et dont le prix a été fixé par le Comité d'Acquisition, ce qui nous amène à récupérer pour la Province aux alentours de 24.000 EUR, mais à terme, nous aurons une expropriation au bénéfice de la Ville de Seraing lorsque les aménagements de son boulevard urbain se produira, d'où à ce moment-là nous serons exproprié et ce pour une superficie d'environ 746 m² ce qui sera une opération blanche pour la Province.

Les conclusions de la part des services, en tout cas, des Bâtiments, nous disent que c'est une meilleure visibilité pour la Province, pour son bâtiment Formation et une facilité technique pour la poste en ce qui concerne son charroi.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Sur base de quoi, votre Commission par 13 voix pour, 0 abstentions et 0 contre, vous propose d'adopter ce rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/RA/14 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Les Relations extérieures de la Province de Liège », en abrégé « BREL ».

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/06.

Je passe à la parole à M. Georges PIRE, Député provincial, pour la réponse à M. BECKERS. Vous avez la parole M. le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

A propos de la question qui nous est posée par notre Collègue et surtout qui découle de la discussion que nous avons eue en réunion du Bureau quant à l'attitude à avoir par rapport à ce qui s'est passé dans le cadre de notre charte d'amitié avec le Gouvernorat de Sousse, la question nous a été posée de savoir si c'est une attitude systématique.

Donc, je voudrais en tout cas, vous dire que, comme je l'ai expliqué au Bureau, nous nous sommes en effet penché sur le cas de notre partenaire tunisien, le Gouvernorat de Sousse, d'abord, parce qu'il était d'une très grande actualité et ensuite parce qu'il constituait un cas extrême. Tout en rappelant encore une fois, et en l'occurrence tout cela est dans le rapport d'activités, je voudrais vous rappeler que si nous avons noué des relations avec ce Gouvernorat, c'était après la guerre du Golfe dans des conditions,

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

que je m'empresse de dire, politiques extrêmement difficiles, puisque que Arafat avait séjourné à Tunis pendant la guerre du Golfe et que c'est à la demande de l'ancien Premier Ministre, devenu Ambassadeur de Tunisie à Bruxelles, que nous avons noué donc ces relations d'amitié avec le Gouvernorat de Sousse, la thèse étant avancée que, après cette guerre du golfe, nos amis tunisiens se sentaient menacés par l'intégrisme, il faut dire que les événements qui se sont déroulés par la suite en Algérie ont démontrés en suffisance qu'en effet, ces craintes étaient fondées.

Dès lors, ce type de relation est fondé sur les relations instaurées depuis, en rappelant aux autorités locales que notre seul souci, notre première priorité est d'œuvrer, de travailler au bénéfice des populations respectives et comme nous l'avons fait avec Sousse depuis le départ, et donc, pour répondre à la question de M. BECKERS, le seul systématisme que nous adoptons, c'est l'intérêt des populations en développant des actions dont les bénéficiaires directs sont les citoyens et je dirais même, plus spécialement les jeunes citoyens. Je regarde d'ailleurs le Directeur de l'Ecole d'Hôtellerie de la Ville de Liège, les échanges en l'occurrence entre la Province de Liège et celle de Sousse, ce sont notamment des relations qui ont bien fonctionnés. Cela a permis à des jeunes tunisiens de séjourner à Liège, à l'Ecole d'Hôtellerie, et lorsqu'on voit ce qui s'est passé en Tunisie, où là ce n'est pas, plus un problème religieux, d'intégrisme mais plus une manifestations de jeunes qui ont fait entendre leur voix, qui sont sortis dans la rue et qui ont dit tout leur mécontentement, toute leur opposition à la manière dont leur pays était dirigé, je pense qu'effectivement, ces relations, quelque part, ont contribué à donner conscience aux jeunes, à leur donner connaissance par ces échanges, je pense dès lors que nous avons, très modestement, apporté notre petite pierre à la construction de ce mouvement important, de cette véritable révolution et donc, in fine, le but que nous poursuivons dans ces relations bilatérales, c'est vraiment de travailler au bénéfice de nos populations respectives. C'est pas mal aussi d'avoir montré à nos jeunes, qu'ils soient de l'Ecole d'hôtellerie ou qu'ils soient les jeunes du Standard, puisqu'on a eu également des échanges dans le monde sportif, de montrer les véritables valeurs démocratiques qu'ils ont la chance de connaître dans nos sociétés et de voir que malheureusement, c'est pas toujours le cas partout dans le monde et donc, ces contacts qui ont permis aux uns et aux autres de se rencontrer, c'est plus que jamais aujourd'hui, dans des conditions politiques difficiles, que nous devons dire aux autorités, dont on ne sait pas encore aujourd'hui qui elles sont mais, dès le moment où il y a eu cette révolution en Tunisie, nous avons, avec le Collège, avec André Gilles, nous avons écrit au Gouverneur du moment, pour leur dire, pour lui dire, toute notre émotion de ce qui se passait et tout notre attachements aux

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

valeurs, fondamentales des droits de l'homme, nous l'avons dit, nous l'avons répété et c'est vraiment l'objectif qui était poursuivi par ce type de relations.

Alors en conclusion et pour répondre précisément à la question qui nous est posée, il est évident avec ce qui s'est passé avec Sousse, serait donc directement applicable à tout autre entité dans le monde, d'autres partenaires, si d'autres situations semblables se présentaient.

J'ai dit. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. Plus d'intervention. Je clos la discussion générale. Le Conseil a pris connaissance du rapport afférent au secteur des Relations extérieures de la Province.

Document 10-11/RA/02 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Culture ».

(voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 10 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/02. Ce document a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Mme BURLET est inscrite dans les intervenants. Mme la Conseillère provinciale, vous avez la parole.

Mme BURLET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. La réforme des Centres culturels annoncée par la Ministre ne devrait pas sortir, selon mes informations, avant deux ans.

D'ici à ce qu'elle soit effective, la Province pourrait-elle envisager d'adapter les subventions qu'elle octroie aux Centres culturels aux changements de catégorie que certains d'entre eux ont enregistrés ?

En effet, certains centres culturels reçoivent le même montant depuis des années, hors soutiens extraordinaires pour des projets particuliers, alors que la masse de leurs activités et donc leur budget ont évolué.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette question d'ici à l'élaboration du prochain budget provincial.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres intervenants ? Non. M. le Député provincial, vous répondez aujourd'hui ? Oui, vous avez la parole M. le Député

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Je voulais dire à ma Collègue que ce point a été abordé à la Commission de la Culture.

M. THEUNYNCK, Conseiller provincial (de son banc). - Je suis justement entrain de dire que j'ai posé cette question en Commission.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Je suis bien d'accord avec vous mais puisque qu'on pose la question en séance publique, les règlements sont ainsi faits.

Mme LA PRESIDENTE. - S'il-vous-plait.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Bien. Donc, je vais essayer de répondre dans le calme à cette question sur les centres culturels et je me réjouis qu'elle motive l'intérêt de notre assemblée. Il est vrai que la Ministre de la Culture a lancé le projet de revoir le décret sur les centres culturels et que ce projet de décret prend un certain temps pour ne pas dire un temps certain et une des conséquences que l'on peut regretter c'est une sorte de gel des dossiers, je pense notamment aux dossiers de reconnaissance de centres culturels et je pense plus particulièrement à Herstal qui est une Commune qui souhaite s'investir, à juste titre, dans ce secteur.

Il n'empêche que nous n'allons pas pouvoir répondre, comme vous le suggérez un peu naïvement, au fait que l'on peut modifier le financement obligatoire par la Province des centres culturels. Il n'empêche que je souhaite attirer votre attention sur le fait qu'à côté des subsides de fonctionnement que les centres culturels reçoivent et qui est réglementer suivant la catégorie, il existe un autre mode de financement qui est le subside au projet et lorsque vous regardez de près les chiffres, bien souvent les centres culturels reçoivent des moyens plus importants par les aides au projet que par les subsides de fonctionnement.

Donc, ça c'est une réalité que nous vivons au quotidien et je voudrais aussi attirer votre attention sur la disposition du budget 2011 que nous avons voté ici il y a quelques mois, sur le fait que nous avons décidé d'une autre ligne de financement pour les centres culturels, que sont les projets liés à la supracommunalité. Le Collègue, les Services pardons, sont entrain d'étudier le règlement qui va être soumis prochainement à notre Commission culture et l'objectif est d'inciter plusieurs communes à travailler ensemble sur des projets culturels et il est évident que les Centres culturels

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

seront les partenaires prioritaires de ce projet et donc, pourrons disposer de moyens financiers nouveaux et complémentaires à ceux qui sont déjà octroyés actuellement. Donc, pour ce projet de révision du décret sur les centres culturels, je crains que nous devions encore attendre une année avant d'en savoir plus par rapport à la Communauté française mais je peux vous dire, là je change de casquette, au niveau de l'APW, nous sommes attentifs à l'évolution de ce décret et l'implication des pouvoirs locaux, pas uniquement les communes mais les provinces. Voilà. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. Pas d'autres intervenants. Non. Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur de la Culture.

Document 10-11/RA/01 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « L'Agriculture ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 l'ordre du jour : document 10-11/RA/01. Ce document a été ouvert hier.

Je vous rappelle que MM. André GERARD, Jean-Claude JADOT et Jean-Marie BECKERS, sont intervenus hier et que M. le Député provincial Julien MESTREZ, a répondu à ces trois interventions.

Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants pour ce jour : Mme Marlène BONGARTZ-KAUT et M. SPITS.

Mme BONGARTZ, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Mme la Députée, MM. les Députés, Chers Collègues, au nom du groupe ECOLO, je voudrais vous présenter quelques réflexions de fond concernant le rapport d'activités sur l'agriculture.

Avant tout, il me paraît important de remercier les Services agricoles de la Province pour les nombreux services qu'ils rendent aux agriculteurs et à l'agriculture de la Province de Liège.

Ensuite, concernant l'aide à la diversification et au développement de filières commerciales agricoles, nous souhaiterions un élargissement de la gamme des produits au-delà du Safran de Cotchia et l'Oie de Visé. Nous restons conscients que de telles démarches ne sont pas évidentes mais il faut garder à l'esprit que le but est de parvenir à commercialiser des produits pour le grand public.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

Dans les priorités, il semble impératif d'intégrer les produits dérivés du lait, des céréales, des fruits et des légumes, avec des multiples touches régionales. Ainsi le Slow Food pourrait se voir soutenu pour se vulgariser et sortir de son image trop souvent anecdotique et élitiste.

Le groupe Ecolo poursuit avec grand intérêt et salue fortement tous les efforts fait pour la promotion de produits de terroir et le développement des circuits courts.

La Banque Mondiale, en collaboration avec 500 scientifiques, a présenté en 2008 un rapport pluridisciplinaire et multilatéral qui propose des réponses pour la réduction de la faim et de la pauvreté, pour l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural et la santé humaine, ainsi que la promotion d'un développement équitable, socialement, écologiquement et économiquement rationnel.

De ses rapports il résulte très clairement que la durabilité de l'agriculture ne pourra être atteinte que grâce à la petite agriculture paysanne, nécessairement plus écologique et dont l'agriculture biologique est un des aspects.

Ce rapport préconise clairement de soutenir, en priorité, la production alimentaire locale destiné aux marchés locaux et régionaux mais également de limiter les dépenses d'énergies d'une part en utilisant moins d'engrais chimiques et d'autre part, en raccourcissant les schémas de transport de la nourriture.

Tout ceci pour vous dire que nous saluons très fortement toutes les mesures qui sont ou seront prises pour la promotion des circuits courts.

Nous vous encourageons à être sensibles aux propos de M. Périco Legasse, invité par les Services agricoles de la Province, le 23 février qui précise qu'après avoir identifié l'identité agricole d'une région, nous devons réinitier les enfants via l'école, à la culture du goût et à la saisonnalité des produits.

Il faut réinstaurer le tourisme local et un réseau de distribution court entre autres.

Dans ce contexte, nous saluons les opérations « agricharme » et le soutien aux fermes pédagogiques qu'il serait peut-être bon d'élargir aux fermes d'animation.

Il s'agit là d'activités très importantes pour que nos enfants

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

puissent retisser des liens avec l'alimentation, leur réelle provenance, et avec le monde agricole en général, qui présente bien d'autres intérêts que la production de nourriture.

En ce qui concerne l'introduction de repas plus durables dans les cuisines en collectivité de nos établissements provinciaux, nous sommes conscients que ces nouveaux critères demandent des solutions innovantes.

Nous sommes persuadés que des solutions existent et quelles sont profitables pour notre agriculture en Wallonie et surtout en Province de Liège. Ces solutions renforceront les moyens de subsistance de nos agriculteurs et représenteront une chance pour l'agriculture à taille humaine.

Il est clair que c'est au travers du contenu du cahier des charges que nous atteindrons la plus grande efficacité. Nous allons de plus en plus devoir tenir comptes des critères de développement durable dans leur confection.

Actuellement des difficultés se font jour, sont souvent liées à un système mis en place à une autre époque. D'éventuels freins légaux devraient amener à des solutions qui garantiraient les objectifs fixés tout en respectant la sécurité en matière d'alimentation.

D'autres régions sont parvenues à des résultats plus qu'encourageants, je suis persuadée que les Services agricoles de la Province sauront apporter leur efficience en ce domaine.

Il s'agit donc avant tout d'un choix politique, à mettre en œuvre. Le plus tôt sera le mieux pour notre alimentation mais aussi pour nos entreprises agricoles.

L'agriculture, la santé et le commerce sont étroitement liés, ne boudons pas les possibilités qui s'offrent à nous de les soutenir et de les développer.

Je vous remercie de votre attention

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. M. SPITS, vous avez la parole.

M. SPITZ, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, Mme et MM. les Députés provinciaux, Chers Collègues,

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

Mon intervention se cantonnera à l'action de la Province contre la rouille grillagée du poirier et ce, en collaboration différentes communes du Pays de Herve.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Député et les services pour le travail fourni et la logistique d'ailleurs fournie à travers cette lutte d'une maladie qui est quand même relativement importante qui touche nos poiriers du Pays de Herve.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur un problème qui risque de se présenter dans les mois, voire les années à venir.

La maladie touche particulièrement le poirier Légipont qui est un fleuron de notre paysage mais aussi une source de matières premières pour la confection de notre bon sirop de Liège.

La Province ne pourrait-elle pas anticiper et organiser une campagne de replantation massive de poiriers au Pays de Herve ?

Cette campagne pourrait être menée en collaboration avec Agra-Ost et en différentes communes, par un achat groupé d'arbres à fournir au prix coûtant aux planteurs éventuels.

Il y va, je crois, de la sauvegarde de notre paysage, aussi de de nos produits du terroir tout en étant conscient évidemment que cette plantation ne peut se faire qu'à partir du moment où la maladie est quasi complètement éradiquée, tout en sachant aussi, que pour pouvoir disposer d'un nombre suffisant de Légipont, je crois qu'il est essentiel de commencer la réflexion dès maintenant.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Je clos la discussion. M. le Député provincial, Julien MESTREZ, répondez-vous aujourd'hui ou demain ? Aujourd'hui. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, chers Collègues. Je retiens essentiellement du propos de Mme BONGARTZ, finalement, plutôt de la satisfaction et une demande d'aller plus loin.

Plutôt de la satisfaction, je me joindrai à vous vis-à-vis des services agricoles pour quand même une évolution relativement récente et relativement rapide dans leur chef quant à la sensibilité par

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

rapport à toutes ces problématiques nouvelles, en tout cas nouvelle pour eux.

Je pense qu'ils ont maintenant... ils se sont organisés pour pouvoir y faire face, je regretterais peut-être que vous limitiez la diversification au point qui a été mise en évidence, de la production de safran, à l'oie de Visé, encore que la Ferme d'Artagnan a manifesté, il n'y a pas longtemps encore tout sa satisfaction de l'aide que l'on pouvait lui apporté en la matière et la Ferme d'Artagnan qui est notre partenaire là dedans est une ferme remarquable en ceci qu'elle transforme, elle commercialise en circuit court et elle reçoit des jeunes pour les sensibiliser, c'est vraiment une ferme qui fait un peu tout, je vais dire dans la région de Visé,...

M. NIVARD et Mme MICHAUX, Conseillers (de leurs bancs). - De Oupeye.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune). - Pardon, Oupeye, oui M. l'Echevin, je vous présente mes plus plates excuses pour ce malheureux lapsus.

Je rappelle quand même tous les efforts qui ont été fait récemment, pour encadrer une autre sorte de diversification, qui est le bio.

Et nous avons constitué une équipe, nous avons créé des outils et nous accompagnons des agriculteurs qui, dans la région de Waremme, sont actuellement en conversion bio et quand on dit conversion bio dans la région de Waremme, ça veut dire toutes les rotations doivent être bio, donc c'est un accompagnement sur l'ensemble des spéculations qui vont être produites au cours de 4, 5 années dans des entreprises importantes. C'est un investissement important, lourd, de la part de nos services agricoles et c'est une spécialisation qu'ils sont occupés à acquérir et qui pourra profiter à tout le monde.

Je voudrais quand même aussi rappeler une autre forme de recherche en matière de diversification, c'est ENERBIUM, c'est toute la production alimentaire, c'est la bio-masse énergie, c'est encore une autre forme de diversification et je cite pour mémoire le chanvre, donc voilà. Je comprends qu'on puisse demande toujours plus mais ne réduisons pas à peu de choses ce qui est quand même un effort relativement important de la part de nos services.

Produit du terroir, circuit court.

C'est nouveau aussi pour nous. Nous ne sommes pas les seuls à nous y intéresser d'ailleurs, la Fédération du Tourisme est également

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

active en matière de valorisation de produits du terroir, de circuit autour de produits du terroir.

Vous aurez peut-être vu la semaine dernière Télé-Tourisme avec une séquence basée sur les produits du terroir dans le pays d'Aubel, à la fois un restaurateur qui utilise les produits du terroir et des producteurs, notamment, de sirop de Liège et un viticulteur. Là, à chaque fois, qu'on a des opportunités, on essaie de travailler, à tout hasard quand même et je vous invite peut-être tous à prendre un jour votre ordinateur, maintenant qu'il est rapide, et à aller voir le site : www.agricharme.be et sur le site des services agricoles, vous trouverez 250 producteurs de produits du terroir, producteurs - transformateurs, 100 points de commercialisation, 800 produits, de la Province de Liège, dont vous pouvez trouver les références sur ce site et que vous pouvez acquérir. C'est pas venu en un jour, ça s'est pas fait tout seul, ça c'est pas fait par hasard, c'est à la suite de contacts avec des producteurs - produits de terroir, avec des commerçants - produits de terroir, qu'est-ce qui vous manque ? il nous manque d'être mieux connu et de mieux nous connaître les uns, les autres, ne fusse que pour enrichir notre gamme, trouver des collègues qui pourraient nous offrir des produits qui pourraient enrichir notre gamme dans notre commerce. Donc je pense que là, des efforts importants sont faits, je pense qu'ils vont être poursuivis dans le sens que vous souhaitez.

Dans ce que vous nous dites, vous dites vous-même qu'il y a des choses qui dépassent les services agricoles. Quand vous dites, réapprendre aux enfants, réhabiliter chez les enfants le goût des produits, la connaissance des saisonnalités, ça veut dire que le problème est un problème de société, que les services agricoles peuvent faire leur part et notamment du côté producteur, la préoccupation des services agricoles, c'est les producteurs, mais que d'autres doivent aussi agir à divers niveau pour sensibiliser aussi bien les enfants, c'est le plus facile, mais aussi les adultes à ces préoccupations.

Cuisine de collectivité, c'est pas pour moi.

On vous remercie pour vos encouragements, on les transmettra aux personnes qui sont tous les jours sur le terrain et qui, à tout hasard, font ça en plus de ce qu'ils faisaient déjà. A effectif relativement constant, c'est donc, une autre organisation qui a permis de mobiliser des moyens pour prendre en compte des préoccupations nouvelles avec des ressources qui sont restées fort semblables.

M. SPITS, merci beaucoup pour, aussi, vos remerciements au

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

service pour le travail effectué autour de la rouille grillagée. Je pense que nous avons eu la main heureuse avec l'engagement, à Profit, avec l'aide de la Province de Liège, de M. DOSSIN, il me plaît de citer son nom, il est très relationnel, il est partout où il y a des gens, toutes les foires, tous les rassemblements, et il est très avenant.

Il a construit un site et il m'a envoyé un message il n'y a pas longtemps pour me dire qu'il a dépassé la 1000^{ème} demande de renseignement, ça veut dire que grâce à nos efforts, puisque les communes ont diffusé l'information, ont contribué à sensibiliser les habitants et bien, on voit qu'il y a un résultat réel puisque plus de 1000 personnes aujourd'hui, plus de 1000 habitants ont demandé des informations, des renseignements sur le problème.

Je retiens votre proposition. On est toujours désireux, « la Province, amie des Communes », on sait que les Communes du plateau ont l'habitude de travailler ensemble et donc, s'il y a un projet que nous pouvons construire en commun, et bien nous sommes évidemment toujours demandeur. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. Plus d'autres intervenants ? Je clos la discussion générale. Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur de l'Agriculture.

Document 10-11/RA/10 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Infrastructures »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 22 l'ordre du jour : document 10-11/RA/10. Ce dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que M. Jean-Luc GABRIEL est intervenu hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants de ce jour : Mme BLAISE et Mme BURLET. Vous avez la parole Mme BLAISE.

Mme BLAISE, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

J'ai deux petites questions. J'aimerais avoir un complément d'information concernant les parkings d'éco-voiturage, et plus particulièrement le calendrier du projet.

J'ai bien noté, comme il a été rappelé dans le rapport, que les grilles d'analyses permettant le maillage cohérent du réseau sont prêtes, mais quelles sont les prochaines échéances ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

En effet, la lecture du projet PCDR d'une commune ô combien « amie », puisque c'est la Commune de Wanze, laissait apparaître ce passage, je cite : « Le calendrier du projet prévoit : 2ème trimestre 2010 : réunion avec les partenaires (SPW, SRWT, INTRADEL, ...) ; 3ème trimestre 2010 : montages financiers et des conceptions de partenariats ; 4ème trimestre 2010 et 2011 : élaboration des projets au sein du Service technique provincial. »... mais ce rapport concluait : « Ce projet semble être au point mort. »

Ceci n'est pas vraiment de bonne augure mais j'imagine que M. le Député pourra nous rassurer sur ce point, nous donner les raisons des retards et quelques détails concrets sur le nouvel échéancier.

Brièvement, j'ai également relevé à la lecture du rapport que le collège avait chargé en juillet 2010 une consultante indépendante de l'accompagnement pour la réalisation de l'agenda 21 provincial. Ceci est un signe encourageant puisqu'il faut bien le dire, le projet ici aussi semblait stagner depuis l'information fournie en octobre 2008. Néanmoins, alors que la concertation et la participation la plus large sont les bases de la démarche et que la promesse d'associer les conseillers au comité d'accompagnement avait été faite en 2008, aucune structure de ce type ne semble avoir été mise sur pied. Le sera-t-elle prochainement ?

Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. Mme Valérie BURLET. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BURLET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Chers Collègues, en 2010, votre Conseil s'est positionné sur une série de modes de passation de marchés publics de travaux.

Après examen, il s'avère que pour certains d'entre eux, la parution au bulletin des adjudications a eu lieu avant la décision du Conseil, ce qui signifie donc que des appels d'offres ont été lancés alors que le Conseil ne s'est pas encore officiellement prononcé sur le type de marché à passer, ni sur les montants à y consacrer d'ailleurs.

Je citerai en exemples : la rénovation de la salle Nord de Wégimont, les installations électriques de la Maison Grégoire, les installations en cuisine de l'IPES de Hesbaye.

Cela appelle deux questions.

Un, Un recours par un soumissionnaire évincé ne pourrait-il pas facilement aboutir ?

Deuxième question. D'autres moyens ne pourraient-ils pas être employés s'il existe une raison qui justifie cette manière de faire, par exemple en cas d'urgence à intervenir ?

Vous conviendrez que cette méthode fait bien peu de cas du rôle de la présente assemblée.

Je vous remercie pour les réponses que vous apporterez.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. M. le Député provincial vous répondez aujourd'hui ou demain ? Aujourd'hui. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. En vue de répondre à votre souci d'avancer dans l'ordre du jour, je vais donc répondre aux différentes questions, ou essayer en tout cas, questions qui ont été posées hier et aujourd'hui, en ce qui concerne celles d'hier, c'est évidemment un peu plus facile, j'ai pu y réfléchir mais la question qui nous a été posée, en effet, par Jean-Luc Gabriel, est la question de savoir qu'en est-il du transferts vers la Région wallonne des cours d'eau de 2^{ème} catégorie et des voiries provinciales.

Vous le savez, il y a eu, c'était en février 2004, le Parlement wallon a adopté un décret, transférant notamment à la Région wallonne, les cours d'eau et les voiries des Provinces wallonnes.

Cette disposition n'a pas été, pour le moment, suivie des faits, pas donc d'arrêté d'application pris par le Gouvernement wallon.

Cette question se pose encore avec plus d'acuité aujourd'hui et d'actualité, je dirais, puisqu'en ce qui concerne les cours d'eau, les récentes inondations que nous avons eu à connaître et à déplorer, ont en effet remis l'accent sur l'importance d'avoir une cohérence au niveau de l'ensemble de la gestion des cours d'eau, notamment ceux qui sont gérés par les Communes et par les Provinces.

En ce qui concerne la Province de Liège, c'est quand même 1000 km de cours d'eau, 2000 km de berges, c'est important de le dire,

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

puisque ce qui nous incombe c'est aussi et notamment l'entretien des berges et à l'heure actuel, les administrateurs de l'APW, son Président Paul-Emile MOTTARD, savent bien que l'APW est en contact avec les Cabinets des Ministres concernés par ces matières. Alors, qu'en est-il aujourd'hui ? A plusieurs reprises, c'est vrai que les Provinces ont été interrogées par les services de la Région wallonne pour fournir, je dirais pour refournir pour la Xème fois les chiffres concernant les km de voiries ou de cours d'eau mais également ce que cela représente comme charge au niveau des investissements notamment au cours des dix dernières années et les frais de personnel et autres...

Entretiens, nous avons et le Conseil provincial le sait évidemment bien, la Province de Liège a continué à gérer ces voiries, à gérer ces cours d'eau en y consacrant d'ailleurs des budgets forts importants, grâce notamment à l'expertise grandissante de nos agents et le développement des technologies nouvelles en matière de développement durable notamment a par ailleurs conduit notre Province à s'orienter vers des méthodes nouvelles, en termes de curage, de stabilisation des berges, ou d'aménagement des abords des ruisseaux. Bref, tout au long de ces années différents projets ont mis en évidence la biodiversité, la protection de la faune et de la flore ont été développés et ont permis à nos services techniques, et cela mérite d'être souligné, d'acquiescer une expertise plus grande encore.

Lors du travail qui a été présenté au Conseil provincial sur la réforme des Provinces où le projet de réforme des Provinces, le Collège et puis notre Conseil ont insisté sur l'intérêt de voir ce décret de février 2004 enfin mis en œuvre.

Si aujourd'hui, en ce qui concerne la route provinciale, le transfert semble être prévu ou annoncé dans un avenir proche, bien qu'il reste encore à régler différents éléments comme l'avenir du personnel... en ce qui concerne les cours d'eau, ce transfert semble moins évident, enfin, les récentes inondations, je le rappelais, ont mis en exergue toutes les difficultés liées et l'APW en collaboration avec les Cabinets des Ministres FURLAN et LUTGEN ont continué les contacts et je profite de la présence à cette tribune pour redire, cette volonté qui est la nôtre, celle de la Province de Liège de voir à la fois les cours d'eau et la voirie provinciale transférées au S.P.W. Si par contre, une autre décision contraire à ce qui a été prévu jusqu'à présent devait intervenir, et si par exemple, les Provinces devaient, et dans le cadre des dernières inondations, c'est ce qu'on a entendu ou lu, les Provinces devaient se voir confier plus de responsabilité en matière de cours d'eau, je peux dire qu'on pourrait le comprendre, dans un souci de cohérence des gestion de ces cours d'eau « communaux et provinciaux » mais il serait évidemment

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

indispensable, à ce moment là, que dans ce cas, le Gouvernement wallon transfère également les moyens financiers, techniques et humains pour assurer cette mission, qu'elle soit sous forme d'un partenariat ou dans le cadre d'une décentralisation bien évidemment.

Voilà donc en ce qui concerne les précisions que je voulais apporter à la question posée par notre Collègue Jean-Luc GABRIEL.

En ce qui concerne les questions posées par Mme BLAISE.

Un. Le co-voiturage, elle a rappelé, je l'en remercie d'ailleurs, le calendrier qui a été évoqué, programme qui a été mis en place avec les services de Julien Mestrez, de mettre à disposition de l'ensemble des habitants de la Province de Liège et même, on a eu l'occasion de l'évoquer dans des réunions Communes-Province, de mettre des zones de parcage pour le co-voiturage et même de le faire en effet, de faire de ces zones, des zones qui correspondent au mieux aux besoins des citoyens concernés mais également de le faire en partenariat avec tous les acteurs concernés. Bien sûr le S.P.W., gestionnaire de la voirie régionale, les Communes, gestionnaires des voiries communales, on a même pensé à INTRADEL, c'était notre manière, très modestement, de lutter contre tout l'enlaidissement des voiries, puisque des gens y jettent leurs déchets, donc, on avait aussi pensé que dans ces zones de parcage, on verrait bien INTRADEL mettre en place des dispositifs permettant de ramasser et d'accueillir ces déchets et de le faire bien sûr dans le souci de tri sélectif.

Ce projet n'est pas du tout au point mort, bien au contraire et Mme BLAISE a bien suivi le calendrier. En fait, aujourd'hui, nous en sommes, à avoir déterminé avec tous les acteurs que j'ai dit et notamment communaux et notamment la Région wallonne, propriétaire de beaucoup des aires concernées à avoir un programme, un schéma qui reprend ces zones de parcage et que maintenant nous devons, et je ne critiquerais pas les partenaires, est-ce que c'est à cause d'eux qu'on est un peu plus tard dans le calendrier, en tout cas, je peux vous dire que nous n'avons pas à rougir, c'est plutôt le contraire, je pense que nous sommes la seule Province en Belgique, à adopter ce type de démarche donc vous ne ferez pas, pour deux ou trois mois, dire que c'est à cause de l'un ou l'autre. Ça a bien avancé. Il y avait d'ailleurs une question d'un de nos collègues qui aurait bien aimé disposer des aires prévues etc... tout cela doit se faire dans un souci de grande confidentialité et surtout en évitant toute spéculation, fut-elle foncière ou autre. C'est prêt, rassurez-vous et je remercie d'ailleurs les Services techniques provinciaux qui ont travaillé d'arrache-pied, qui ont vraiment boosté nos partenaires dans cette opération et nous pourrons à nouveau réunir l'ensemble des

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

Communes qui ont répondu, et sur les 84, je me plais à le rappeler, c'est 51 Communes qui ont répondu, qui sont concernées et qui veulent en tout cas, jouer un rôle très actif, encore un détail, une précision mais qui a toute son importance, c'est vrai que cela concerne surtout les communes rurales, semi-urbaines, qu'une ville comme Liège, par exemple, en terme de mobilité, cela a encore été rappelé dans cette salle la semaine dernière, en termes de mobilité, en incluant transports en commun, qui soient structurant, avec des zones de parcage, c'est évidemment une autre démarche, en ce qui concerne Liège, on a assez fait écho au projet, qu'il soit en collaboration avec la SPI+ d'ailleurs, du côté du Val Benoit, ou du côté de Coronmeuse.

Voilà les mises aux points que je voulais vous apporter en ce qui concerne les zones de co-voiturage.

Par ailleurs, vous me parlez de l'agenda 21 provincial. Je pense que là vraiment, on a beaucoup travaillé sur cet agenda 12 provincial, tant du côté des Services Techniques, que du côté d'ailleurs, de l'Enseignement, avec André GILLES, et je pense que la Commission de l'Enseignement a eu l'occasion encore récemment de faire le point sur ce sujet.

Nous avons eu à déplorer, c'est vrai, par la suite de l'absence pour maladie, très longue absence, de la personne qui était dédiée à cette tâche, on n'est pas allé aussi vite que l'on aurait voulu mais c'est vrai, je tiens à vous rassurer que nous mettons tout en œuvre pour progresser, dans cet aspect global et intégré de l'agenda 21, car l'agenda 21 - développement durable, ce sont des mots qu'il faut quand même utiliser avec précaution et surtout bien savoir ce qu'on y met. Donc là, je tiens, en réponse à la question que vous m'avez posée tout à l'heure, à vous dire, à vous rassurer, tout est mis en œuvre, notamment à la suite de la restructuration des services que nous venons d'approuver, la transversalité, notamment des services techniques et les services de l'environnement... et je vois votre sourire de satisfaction, ça me réjouit, réunir les différentes compétences qui jusqu'alors travaillaient ensemble et qui maintenant qu'ils le font sous l'autorité d'une seule direction générale et c'est bien ainsi.

En ce qui concerne enfin les questions posées par Valérie BURLET, je dois dire que, je l'en remercie d'ailleurs, est allée voir certains dossiers. Elle nous dit que la parution au bulletin des adjudications a eu lieu avant la décision du Conseil provincial, je pense que c'est tout à fait possible mais ça c'est le souci de nos services d'aller vite mais qu'il est évident qu'aucune suite ne pourrait être donnée, si les documents qui devraient être approuvés

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

par cette haute Assemblée ne l'étaient pas, il n'y aurait aucune suite qui serait donnée à la publication au bulletin des adjudications. Voilà vraiment à chaud ce que j'ai à vous répondre mais si vous me disiez que le Collège provincial aurait pris des décisions d'approbation ou autre sur des marchés dont le principe aurait dû être approuvé par cette Assemblée, là je vous dis clairement non. Ce n'est pas possible. Je prends d'ailleurs à témoin la Directrice générale des Services techniques, je rends hommage à son efficacité pour cela et dire qu'il n'y a vraiment, on peut lancer tout ce que l'on veut comme avis, on peut dire que l'on va lancer un marché qui sera approuvé au mois de mai, on peut le faire mais aucune suite ne sera jamais donnée sans que les termes du cahier des charges et autres dispositions n'aient été approuvées par la Haute Assemblée.

Maintenant, s'il y a d'autres questions plus détaillées, j'avais d'ailleurs invité Valérie ce matin, qui m'avait dit qu'elle allait m'interroger, pour qu'elle me donne les détails pour que je puisse préparer la réponse. Elle n'a pas voulu le faire. Maintenant moi, au stade actuel, je suis évidemment prêt à revenir à cette tribune pour lui donner tous les détails souhaités ou en tout cas, en discuter en aparté avec elle. Je sais bien que cela va encore susciter des jalousies... mais en tout cas, à voir cela en détail avec les Services techniques et revenir à cette tribune pour donner toutes les clarifications, tous les détails voulus pour qu'elle n'ait aucun souci à cet égard là. Rassurez-vous à la Province de Liège, comme à la Ville de Liège, nous ne commettons pas d'irrégularité par rapport à la loi sur les marchés.

Voilà Mme la Présidente, chers Collègues, les précisions que je tenais à apporter. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Mme BURLET. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BURLET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Je voudrais tout de même savoir si on est en droit de diffuser des cahiers de charges, puisque quand il y a appel d'offres, les soumissionnaires potentiels demandent les cahiers de charges, si on peut officiellement envoyer des cahiers de charges qui n'ont pas été encore légalement approuvés par le Conseil et j'aimerais recevoir une réponse formelle de la Province.

Mme LA PRESIDENTE. - M. PIRE. De votre banc.

M. PIRE, Député provincial (de son banc). - Une réponse formelle, c'est clair que si des cahiers de charges avaient été envoyés et qu'ils ne seraient pas approuvés par cette assemblée, il

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

n'y aurait pas de suite qui serait donnée. C'est aussi simple que cela. Ce scepticisme m'interpelle.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je clos la discussion. Le Conseil a pris connaissance du rapport relatif au Service Infrastructures.

Document 10-11/RA/11 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Santé publique, l'Environnement et la qualité de la Vie » (non inclus PSE).

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 23 l'ordre du jour : document 10-11/RA/03. Ce dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants de ce jour : M. BECKERS, M. BASTIN, Mme KEVERS, Mme MARENNE-LOISEAU. D'abord M. BECKERS. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. BECKERS, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues. A une question posée en Commission « Santé publique, environnement et qualité de la Vie », concernant le Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux et plus particulièrement à l'évolution du nombre d'électroencéphalogrammes y pratiqués en 2010, à savoir 295, en la comparant aux 859 examens pratiqués en 2009, ce qui signifie une diminution de plus de 65%, il le fut répondu que cette diminution était liée à une indisponibilité du médecin qui y pratiquait ce genre d'examen et à la difficulté qu'il y a de trouver des remplaçants dans cette catégorie très spécialisée de médecins.

Cette réponse ne peut me satisfaire alors qu'il y est question de la santé des personnes hébergées dans ce Centre hospitalier provincial et je peux difficilement comprendre, qu'alors qu'en 2009 on ait estimé nécessaire de pratiquer plus de 850 examens de ce type, en 2010, on n'ait pas atteint les 300 examens, sans se demander si cette diminution n'aurait pas des conséquences dommageables sur les personnes hospitalisées à Lierneux.

Si je peux comprendre qu'il soit très difficile de trouver des praticiens dans ce domaine, je ne m'explique cependant pas qu'on n'ait pas tenté, au moins, de trouver des accords de partenariat avec d'autres structures hospitalières, et je pense qu'on a de bonnes relations avec l'ULg donc fatalement avec le CHU, afin de combler ne fut-ce que partiellement ce manque.

Je souhaite savoir si les autorités provinciales ont été

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

tenues au courant de cette absence prolongée d'un praticien et ce qu'ils ont fait concrètement pour y pallier.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. M. Jean-Paul BASTIN. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. BASTIN, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, M. le Député, une question relative au Service de dépistage mobile : quelle plus-value en termes de santé publique et quelle concertation avec les acteurs de la santé.

En 2010, suite à la venue à Malmedy de services de dépistage en car de la Province, le GMGM, groupement des généralistes malmédiens, informait le Conseil communal de la Ville qu'il estimait ces actions de prévention ou de dépistage, notamment pour le diabète ou le cancer de la prostate, comme inutiles, non concertées, faisant « cavalier seul ».

Interpellé par cette prise de position aussi spontanée que tranchée, j'ai continué à me renseigner et j'ai trouvé un avis du Groupement Liégeois des Associations des Médecins Omnipraticiens, GLAMO, qui se présente comme regroupant plus ou moins 800 médecins généralistes en province de Liège.

Dans cet avis, le GLAMO interpellait déjà les responsables politiques provinciaux et déplorait l'absence de concertation entre la Province et les associations de médecins généralistes. Je les cite : « Depuis plusieurs années, le médecin généraliste via le DMG et/ou DMI détient les données principales de tous ses patients. La majorité des citoyens qui sont convoqués dans les cars de la Province ont déjà dans leur DMG les résultats d'examens récents, effectués dans l'année précédente, pour lesquels ils sont convoqués (dosage PSA, cholestérol, glycémie, ostéodensitométrie voire mammographie, ECG, ...) ».

Le GLAMO dénonçait ce qui était pour eux un gaspillage financier et un manque de concertation des acteurs de la santé.

Par ailleurs, il m'a été signalé qu'en Province du Luxembourg, les médecins généralistes se seraient toujours opposés au passage des cars de dépistage et auraient été entendus.

Enfin, il m'a été signalé qu'il y avait débat quant à la pertinence d'un dépistage en masse du cancer prostatique. Les conclusions de l'Association Européenne d'Urologie sur base des

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

résultats des récentes études (PLCO et ERSPC) est qu'un dépistage en masse du cancer prostatique n'est pas une attitude appropriée. Par contre le dépistage opportuniste devrait être proposé à un patient bien informé des avantages et inconvénients de celui-ci.

M. le Député, pouvez-vous nous présenter les mesures de concertations qui sont prises avec les acteurs de la santé de la province et la plus-value d'un point de vue médical et non médiatique de telles actions menées par les services provinciaux ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Mme Marie-Astrid KEVERS. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme KEVERS, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, M. le Député provincial.

Parmi les nombreuses activités de prévention menées par le Département Santé, je suis heureuse de constater que le Service de Dépistage mobile présente des statistiques d'activités globalement en augmentation sauf pour le dépistage de l'ostéoporose, à propos duquel il est précisé que le système a été interrompu en mars 2010. Il est fait état par ailleurs d'une nouvelle convention avec l'ULg pour ce dépistage.

D'un autre côté, ce service signale des nouveautés, outre la nouvelle convention ostéoporose, je note la mise en place d'un secrétariat médical lié à une réorganisation et des réinvestissements dans le car « Berry ».

On constate donc que des éléments nouveaux apparaissent, alors que d'autres pratiques disparaissent... Ma question porte donc sur deux points : Quid du dépistage de l'ostéoporose ? Va-t-on bientôt le recommencer, et pour qui ? Les femmes seront-elles seules concernées ? A quoi doit servir le nouveau secrétariat médical ?

Merci pour votre réponse.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. Mme Anne MARENNE-LOISEAU.

Mme MARENNE, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme et MM. les Députés, Chers Collègues.

En 2010, la Province de Liège lance l'initiative pour l'achat

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

groupé de défibrillateur pour un prix très intéressant.

En effet, un défibrillateur coûte environ 2000€ et l'achat groupé permet de réduire le prix de 50% de ceux-ci. Les études ont par ailleurs montrés que l'utilisation de défibrillateurs cardiaques automatiques améliorent la survie lors d'un arrêt cardiaque ou en cas de fibrillation ventriculaire.

Pouvez-vous nous faire une synthèse de toutes les actions ou initiatives relatives à l'acquisition et l'installation des défibrillateurs en province de Liège. Quels sont les pouvoirs publics qui ont marqué de l'intérêt pour l'achat groupé de défibrillateurs en province de Liège et en particulier en Communauté germanophone. Est-ce que l'action a été prolongée ou pourrait l'être ?

Je profite de ma présence à la tribune pour interpeler le Collège provincial sur la convention passée entre la Province de Liège et la Communauté germanophone.

Beaucoup de choses sont dites mais quelle est la vérité. Quelle est l'origine de la décision du Collège provincial d'envisager la dénonciation de la convention ? Quelle est la portée de la décision du Collège ...

Mme LA PRESIDENTE. - Excusez-moi Mme la Conseillère. Nous sommes dans un rapport d'activités. Ce n'est pas ici que vous devez vous adresser... en tout cas, pas profiter de la tribune pour régler ce problème-là. Vous pouvez le faire un autre moment mais pas aujourd'hui sur le rapport d'activités de la Santé. Excusez-moi, ça ouvre la porte à tout, je préfère vous arrêter là.

Mme MARENNE. - D'accord. Merci pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. GERARD. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. J'ai changé un peu l'ordre, vu l'ordre qui est suivi dans l'ordre du jour maintenant.µ

Etant donné que mon intervention empiète quelque peu sur les sujets de la 9^{ème} et la 5^{ème} mais ce détail n'a finalement que peu d'intérêt puisque cela s'adresse de toute manière à Mme FIRQUET qui organisera évidemment sa réponse comme bon lui semblera. Je suis gentil... merci.

Membre de la 5^{ème}, quoi de plus normal que d'exprimer mon intérêt

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

pour l'action sociale menée par nos services au nom de notre assemblée et pour le compte de nos usagers. En effet, le secteur sociale est une des matières qui retient également toute mon attention et pour lequel j'ai un attachement particulier.

D'emblée, au nom du groupe ECOLO, je tiens à saluer la masse de travail et de sujets brassés par nos services provinciaux ainsi que la pertinence de l'action de la Maison du social dans son ensemble. Ceci, au travers de ses diverses déclinaisons, que je ne prendrai pas le risque de citer pour ne pas en oublier, cela ayant du reste fait partie des exposés concernant les rapports d'activités.

En tant qu'élu dans le canton de Spa et donc en quelque sorte régional de l'étape, je ne peux évidemment pas faire l'économie de me pencher également sur un des outils provinciaux important, le Centre hospitalier de Lierneux, et particulièrement, son centre pour jeunes suicidaires et suicidants : le centre Patrick DEWAERE. 11 lits que de mauvaises langues qualifient parfois humoristiquement de « lits vides » entendez : non occupés, bien entendu.

D'informations que certains pourraient qualifier partiellement de « bruits de couloir », j'ai eu connaissance d'un important travail d'analyse des besoins et des problèmes tant que niveau GFH que fonctionnel, d'ordre structurel ou non.

L'apriori positif, au travers du sentiment d'avoir été entendu et non plus seulement écouté, que vous êtes parvenue à initier chez votre personnel hospitalier, Mme le Député, ne suffira malheureusement pas à résoudre toutes les difficultés du CHS mais cela vous en êtes, j'en suis certain, pleinement consciente.

En connaissance de ce travail important, tant au niveau de sa nécessité que du volume de travail qu'il représente, je ne reviendrai pas cette fois sur la question, entre autre, du taux d'occupation du Centre Patrick Dewaere. Conscient bien entendu que la faiblesse actuelle de ce taux est lié à d'autres problèmes dont vous semblez avoir pris conscience, connaissance en tout cas, et pour lesquels il est nécessaire de se donner un peu de temps. Je me réserve bien entendu le droit d'y revenir l'an prochain afin de pouvoir mesurer le chemin parcouru et d'analyser, si vous le permettez, ensemble les options choisies.

De ma participation à la journée spéciale organisée sur le thème du suicide, en l'occurrence à Lierneux, je souhaite m'exprimer sur deux choses. D'une part, la journée en elle-même et d'autre part, l'implication des acteurs directs.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Une journée riche, qui a permis de prendre connaissance de projets concrets, nous venant du Québec, chiffré et même transposable, moyennant quelques adaptations, bien entendu.

Riche en contenu, il est vrai, mais aussi, pour les riches car pour ce qui est de l'inscription, n'oublions pas les 25€, c'est 1000 de nos anciens francs ; pensez-y les années prochaines, notre action ne doit pas d'être élitiste.

Moins anecdotique, plus fondamental, une de mes questions se tournait vers notre personnel. Etait-il représenté en nombre, bien informé en temps et heure, et intéressé, j'entends sensibilisé. Je parle bien entendu des participants réels et non des éventuels inscrits pour la forme et absents dans les faits, tant en terme de personnel soignant que dirigeant.

Je peux m'être trompé mais je n'ai pas perçu une forte présence du corps médical, dirigeant compris et soignant du CHS lors de ce colloque.

Si ma perception est exacte, je ne peux évidemment que m'étonner et me demander si cette question a été analysée si non, je ne peux que vous inviter à y réfléchir.

D'une visite sur le site du CHS, tant le général que celui particulier du Centre Patrick Dewaere, je ne suis pas parvenu à situer, dans l'organigramme, le Dr GERNAY, qui semblait parler en notre nom, si je ne m'abuse.

Un organigramme, on ne peut plus basique et qui, du reste, ne donne aucun nom, exclusivement des énoncés de fonctions au travers desquels il est bien entendu impossible de savoir qui dirige et qui en réfère à qui et bien entendu, qui fait quoi. En résumé, je souhaiterais un organigramme clair, simple et transparent. D'autres hôpitaux le font, pourquoi pas nous ?

Si je pouvais me permettre une dernière remarque en ce domaine, je souhaiterais que soient mis, si non à l'honneur, en tout cas en évidence, nos travailleurs de terrain lors de ces journées d'ouverture vers l'extérieur. Nous avons investi dans le travail délicat du traitement du suicide tant en termes financier qu'en ressources humaines, osons le dire et surtout osons non seulement les écouter mais aussi leur donner la parole pour qu'ils puissent également faire partager leurs analyses.

Nous allons parfois chercher très loin des ressources dont nous disposons peut-être en nos murs. Cela ne concerne pas seulement nos

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

sommités médicales mais aussi notre personnel de terrain. Nos professionnels sont d'expérience et sont notre richesse, ne sous-estimons pas nos propres potentialités.

Même si ces personnes sont de valeur, elles demeurent des travailleurs dans un domaine nécessitant une perpétuelle remise en question. Quel type de formation continuée adaptée, sommes-nous en capacité de proposer à notre personnel soignant ou accompagnant ?

Nous sommes-nous d'ailleurs déjà posé cette question ? Je ne pense pas pouvoir aujourd'hui être en demande d'une réponse définitive mais je souhaite que soit lancée une réflexion globale sur les besoins réels non seulement en terme de structure mais également au niveau humain.

J'en terminerai par un mot sur notre Commission chargée annuellement d'évaluer les projets divers que nous souhaitons soutenir au nom de notre Province.

Nous avons avec votre prédécesseur, Mme Ann CHEVALIER, redéfini quelque peu les choses par rapport au CNCD. L'an passé, je ne fus pas très satisfait du déroulement de notre Commission dans le cadre des choix des projets CRIPEL et CRVI.

Il n'est ici pas question de personne mais d'un ensemble. Au sortir de cette commission, je vous avais émis le souhait que nous puissions revoir et requalifier mais surtout rebaliser tant la méthode que le cadre des choix que nous faisons.

J'espère que nous pourrons bientôt nous pencher sérieusement et préalablement sur une grille de lecture commune d'analyse et sur une méthodologie définie ensemble avec tous nos collègues de la 5^{ème} Commission.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. Mme la Députée FIRQUET, vous répondez demain ? Oui. M. le Député ? Vous avez la parole.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Je vais essayer de répondre aux questions, peut-être en rassemblant un peu les questions de Marie-Astrid KEVERS et de M. BASTIN puisque ça concerne, je dirais, la qualité éthique et scientifique des dépistages que nous menons avec le service des cars de la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Je voudrais en tous cas, repréciser de manière claire et précise, ce que j'ai entendu dans la bouche de M. BASTIN, on l'a déjà entendu et nous agissons, en pleine connaissance de cause.

En tous cas, la mission qui est remplie, par le Département Santé de la Province de Liège, est avant tout, une mission très spécifique de santé publique mais en même temps, originale, car en effet, en mettant en œuvre des moyens mobiles, en allant à la rencontre des populations, il est évident que ce que nous faisons est une mission de santé publique au sens le plus large, nous avons eu l'occasion de le redire hier devant le Directeur général de la Santé en Communauté que vous connaissez bien et de redire en fait, que nous concernons une partie de la population qui ne le serait pas sinon.

Et en allant en particulier en milieu rural semi-urbain, nous ne verrez d'ailleurs pas nos cars au centre de Liège, devant une polyclinique ou le cabinet d'un médecin spécialisé, il est clair que nous concernons un pourcentage de la population qui le serait pas sinon en terme de dépistage, tout le monde n'a pas la chance de vivre en milieu urbain, d'avoir une éducation à la santé comme on peut l'avoir en milieu urbain et donc tout ce que nous concernons par nos dépistages, sont des pourcentages que nous ajoutons à ceux qui sont effectués dans les milieux classiques.

Pour illustrer mon propos, que ce soit en termes de dépistage du cancer du sein ou de la prostate, les milieux classiques enregistrent à peu près 25 - 30 % d'adhésion de la population concernée. Par nos moyens mobiles, c'est 25-30 autres pourcents que nous ajoutons, c'est donc au total, 50 à 60 pourcents de la population qui est concernée. Ce qui au terme des recommandations de l'OMS est tout à fait unique. C'est les taux les plus favorables qu'on puisse enregistrer au monde.

Quant à la valeur scientifique, quant aux précautions éthiques que nous prenons, nous avons mis en place des Comités scientifiques. Des Comités scientifiques qui rassemblent l'ensemble des acteurs concernés, à savoir, le monde universitaire d'abord, les acteurs hospitaliers qui sont concernés par tous les examens en polycliniques et autres, les associations de médecins généralistes et médecins spécialistes et lorsque nous avons annoncé, dans les semaines qui précèdent, la réorganisation de notre service des cars, nous avons d'abord fait une information à l'ensemble de ces acteurs et en présence du Président de l'Association des Médecins de la Province de Liège. Je tiens vraiment à ce niveau-là à vous rassurer.

Il est vrai que, et c'est des débats... mais je ne suis pas médecin comme vous le savez, nous voulons avoir toutes les garanties au niveau scientifique et lorsque vous avez rappelez, c'était l'

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

Institut fédéral de la Santé publique, qui avait mis en cause nos dépistages du cancer de la prostate, en disant que ça portait préjudice à la qualité de la vie des personnes concernées, que aussi par ces dépistages, on pouvait générer d'autres maladies.

Il est clair qu'on arrête immédiatement ce type de dépistage et qu'on réunit les scientifiques concernés. Qu'est-ce qui ressort d'une réunion comme celle-là... Effectivement, les chiffres que je vous ai cités tout à l'heure, on constate que : 1. On amène dans le cabinet des médecins généralistes, des personnes qui n'y seraient pas, sinon plus tard, voire trop tard, qui les envoient chez les spécialistes et puis chez le chirurgien. Et qu'est-ce qu'on constate quand on entend les scientifiques : plus on fait de dépistages, plus on opère. Ce sont donc les chirurgiens qui décident d'opérer, c'est en tous cas pas le Député en charge de la Santé, ni même le médecin généraliste, ni le spécialiste, c'est le chirurgien.

Lorsqu'on me dit que nos chirurgiens opèrent trop, moi j'ai pas de réponse à cela. C'est en conscience qu'ils agissent.

Les pourcentages que je vous ai donnés tout à l'heure nous encouragent à continuer avec toutes les garanties scientifiques et éthiques que je vous ai rappelées.

En ce qui concerne la réorganisation du service des cars, elle vise à avoir encore plus de visibilité, plus de pertinence, et de rationalisation d'ailleurs de nos moyens, tant humains que matériels. En vue d'atteindre à ces objectifs, nous avons en effet réorganisé le service et en fait, il y a deux opérations qui sont maintenant menées, d'une part, le dépistage du cancer du sein, qui concerne les femmes de 40 à 75 ans, et par ailleurs, ce qu'on a appelé le car « Un quart d'heure pour votre santé ». En ce qui concerne le car de dépistage du cancer du sein que nous ciblons chez la femme car c'est chez elle qu'il apparaît majoritairement, les hommes ne sont pas à l'abri, on raconte toujours que Fernandel est décédé suite à un cancer du sein. Il y a aussi une question qui nous est posée, c'est de dire nous sommes les seuls à faire la tranche des 45 ans, le fédéral, l'INAMI a lancé la campagne 50 à 69 ans et nous nous faisons, depuis le début d'ailleurs, la tranche 40 - 50 ans et lorsque le fédéral et les Communautés sont arrivées, la question de savoir si la tranche de 40 - 50 est concernée ou pas, nous avons dit oui... Tout simplement à cause de l'expérience de 10 années que nous avons, un tiers des cas de cancer que nous avons dépistés était dans cette tranche des 40 - 50 ans mais pour des raisons techniques, ce dépistage se fait chaque année plutôt que chaque 2 ans.

Et puis, l'autre car, c'est la campagne que nous venons de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

lancer « un quart d'heure pour votre santé » et donc en un seul car, nous réunissons tous les autres types de dépistages qui concernent de grands fléaux de notre société d'aujourd'hui, c'est le diabète, l'excès de cholestérol, les facteurs de risques cardio-vasculaires, la bronchite chronique, les facteurs de risque de l'ostéoporose, l'insuffisance rénale et les affections de la prostate ou de l'andropause. Ce dépistage s'adresse à l'ensemble de la population âgée de 50 à 70 ans, aux hommes et aux femmes et en ce qui concerne l'ostéoporose, nous avons revu les techniques, c'est maintenant le FRAX, qui vient d'être approuvé par l'OMS et qui est un outil statistique qui permet de calculer la probabilité de survenance d'une fracture liée à l'ostéoporose. C'est un dépistage qui a toute sa pertinence puisqu'aussi bien dépisté, on a la chance de pouvoir disposer de médicaments qui permettent de freiner l'évolution de la maladie qui vous le savez est un grand tueur de nos jours.

Voilà pour le dépistage, pour la réorganisation, pour l'éthique, et je peux comprendre la réaction de certains généralistes, qu'ils soient proches des uns ou des autres, ça est une autre question. Parfois, ils ont le sentiment qu'un pouvoir public comme la Province, je ne peux pas dire vole mais leur capte de la clientèle, ce qui serait évidemment de la part d'un pouvoir public complètement ridicule, stupide et inqualifiable.

Je dois vous rappeler que les résultats de ces examens sont envoyés au médecin ou à la médecin généraliste du choix de la personne et au médecin seul et à personne d'autre. C'est avec Montpellier que nous avons lancé la campagne du dépistage du cancer du sein, à Montpellier, on l'envoie à la fois à la dame et au médecin généraliste, nous, on s'est limité à l'envoyé au médecin généraliste parce que nous estimons que ce sont évidemment les personnes les mieux amêmes de dialoguer avec les personnes. Et donc, cela pour vous dire que les messages ne passent pas toujours bien, qu'il y a parfois un sentiment de frustration, mais seulement au niveau de certains médecins généralistes mais également chez certains spécialistes, nous amenons donc dans le cabinet des médecins, des personnes qui n'y seraient pas sinon ou qui y seraient plus tard, voire parfois trop tard.

Tout ce que nous faisons, vraiment dans le respect, tant, je le répète, des considérations scientifiques qu'éthiques et nous avons aussi voulu améliorer le fonctionnement de ce service de cars par une programmation et par prise de rendez-vous, ça marche très bien.

Avant les gens, voyait le car, il y avait un toutes-boites qui annonçait la présence du car, aujourd'hui, on leur demande de prendre rendez-vous et je peux vous dire que les planning se remplissent, et

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

c'est donc, très positif pour le service que nous rendons à la population et puis, en collaboration avec l'Université de Liège, nous avons mis en place un suivi des cars positifs, cette cellule a pour but d'évaluer à la fois la capacité et l'efficacité de nos actions et de diffuser alors des résultats de ces examens vers les acteurs de santé et là, je crois pouvoir dire qu'en termes d'épidémiologie, au niveau scientifique tout simplement, nous faisons œuvre très utile, puisque nos cars nous permettent en effet d'être au contact journalier, quotidien avec l'ensemble de la population et que nous constituons un laboratoire, un observatoire de la santé tout à fait exceptionnel.

Mme LOISEAU m'interroge en ce qui concerne les défibrillateurs, et je l'en remercie d'ailleurs parce que c'était une démarche tout à fait originale que celle que nous avons lancée en 2006, de mettre à disposition de la population ces défibrillateurs, qui sont extrêmement importants, tout le monde sait l'importance d'intervenir dans les premières minutes en cas de malaise cardiaque et nous avons été inspiré notamment par des systèmes mis en place au nord de l'Italie et d'une manière générale dans le monde entier, aux Etats unis et ailleurs, mais ce qui était un peu pénalisant jusqu'alors, c'était le prix des défibrillateurs, lorsqu'on a vu que cela devenait abordable, je dirais des prix de 2000 € venant de prix de 15 à 20000 €, c'était un progrès tout à fait spectaculaire et nous avons donc lancé, nous avons voulu montrer l'exemple, en mettant en place une trentaine de défibrillateurs dans des établissements provinciaux uniformément répartis sur le territoire de la province de Liège en informant notamment les Communes et les CPAS en disant voilà ce qu'on fait. Il est clair que nous avons fait pour ces appareillages là, à l'instar de ce que nous avons fait pour les marchés stocks de l'énergie, adressé aux Communes, au CPAS mais pas seulement, également adressé à tout ce qui est associatif, public ou privé, clubs sportifs et pour dire, qu'on peut avoir des prix intéressants si on lance des marchés stocks, ce qui a été fait et ce qui a rencontré un succès très important et quant à la question de savoir si l'action est prolongée ou pourra l'être, la réponse est clairement oui, je pense qu'il faut continuer car ce sont vraiment des appareillages qui sont importants, qui peuvent sauver des vies ou qui peuvent en tous cas, diminuer fortement les conséquences d'un accident cardiaque.

Voilà Mme la Présidente, chers Collègues, je crois avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'étaient posées.

M. BECKERS, ça concerne Mme FIRQUET.

Mme LA PRESIDENTE. - Mme FIRQUET répondra demain. Je vous

remercie.

Document 10-11/RA/03 : Rapports d'activités 2010 relatif au secteur « Education physique et les Sports ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/03. Ce dossier a été ouvert hier. Je prends note des intervenants de ce jour. Il n'y a pas d'intervenants. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « Education physique et les Sports ».

Document 10-11/RA/04 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Jeunesse ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/04. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion. Je prends note des intervenants. Je clos la discussion.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur de « La Jeunesse ».

Document 10-11/RA/05 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/05. Ce dossier a été ouvert hier, je vous rappelle que Mme ROY et M. STREEL sont intervenus. J'ai Mme Ann CHEVALIER, inscrite pour intervenir aujourd'hui. Y en a-t-il d'autres ? Non. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme CHEVALIER, Conseillère (à la tribune). - Je vous ai laissé Mme la Députée, il y a un an, un enfant qui m'était cher, c'est le point cannabis. J'ai bien entendu lu le rapport mais je me pose malgré tout certaines questions.

La première et vous ne l'ignorez pas, le plan de sécurité national 2008-2011 avait fait comme priorité la lutte contre la production de cannabis. Nous voyons en province de Liège et en zone

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

limitrophe, une série d'interventions policières qui mettent au jour des cultures vraiment intensives, pas moins de 700 plants à Maaseik il y a deux jours, d'autres à Tongres et il y a peu rue Saint-Vincent, ici à Liège, qui plus est dans un domaine géré par un policier.

Donc, ce fléau continue. Je continue de l'appeler un fléau si même certains pensent que c'est un plaisir et une détente de consommer, c'est comme pour tout il ne faut pas exagérer et rappelez-vous que, jusqu'à l'âge de la formation complète du cerveau d'un adolescent, c'est une nuisance.

Et, nous savons maintenant et je vais rejoindre en cela l'intervention sur Lierneux de notre Collègue ECOLO, que la schizophrénie est une des aboutissements les plus courantes et les plus dangereuses d'un abus de consommation mais aussi le suicide.

Ce que j'aimerais vous poser comme question Mme le Député, est-ce que cette opération que la Province a initié d'abord sur Liège et puis en différents lieux de la province, Seraing en second lieu, etc... répond toujours à une réalité, est-ce suffisant, faut-il aller plus loin et est-ce que au moment où des angoisses et des doutes planent sur le devenir de Lierneux, j'aimerais malgré tout rappeler que ce lieu est unique. C'est un lieu exceptionnel d'humanisme et de l'efficacité de la Province de Liège, c'est le seul lieu en Wallonie où l'on se préoccupe réellement de tous les individus en difficultés. Faut-il vous rappeler que dans d'autres pays, comme les Etats-Unis, pour citer celui qui vient à l'esprit assez facilement, le gens qui aujourd'hui sont soignés à Lierneux, à New-York, ils sont sous les ponts et je pense que c'est un exemple qui existe dans d'autres pays européens.

Je voudrais que ne se reproduise pas ce que nous avons vécu antérieurement, Borgoumont a été un déchirement, si même une analyse financière, logique, avait peut-être amené à cette décision... mais je dois dire que Lierneux, c'est un patrimoine humain, d'une infinie qualité, dans les soignants et dans la population qui entoure l'hôpital, c'est un public qui n'a que la Province comme soutien mais c'est aussi une valeur financière importante ; nous avons là-bas des bois, des forêts, qui pourraient être exploités, des bâtiments dont demain, à aucun moment, il ne faudrait qu'un éventuel repreneur se livre à la vente par appartement.

J'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie Mme la Conseillère

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

provinciale. Mme la Députée, vous répondez aujourd'hui ou demain ?
Demain.

**Document 10-11/RA/06 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur
« Le Logement ».**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/06. Ce dossier a été ouvert hier. Je prends note des intervenants. Il n'y en a pas. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « Le Logement ».

**Document 10-11/RA/09 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur
« Les Prêts d'études ».**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 15 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/09. Ce dossier a été ouvert hier. Je prends note des intervenants. Il n'y en a pas. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « Les prêts d'études ».

**Documents 10-11/RA/08 et 10-11/RA/11 : Rapports d'activités
2010 relatifs aux PMS et PSE.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 16 de l'ordre du jour : documents 10-11/RA/08 et 10-11/RA/11. Ce dossier a été ouvert hier. Je prends note des intervenants. Il n'y en a pas. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif aux PMS et PSE.

**Document 10-11/RA/07 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur
« L'Enseignement ».**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 17 de l'ordre du jour : document

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

10-11/RA/07. Ce dossier a été ouvert hier. Je prends note des intervenants : M. GERARD, M. BRABANTS, M. DEMOLIN.

M. GERARD, vous avez la parole.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Certaines balises telles une réforme dans le fonctionnement et l'articulation dans le secteur de l'enseignement nous sont dictées par des instances supérieures et échappent à notre volonté.

Quoiqu'il en soit, nous devons les appliquer et les adapter au mieux pour le bien des jeunes qui nous sont confiés.

La réforme du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire pose quelques questions sur son application. Bien entendu cela va concerner les jeunes en difficulté scolaire. Au sortir de l'enseignement primaire, le CEB est en point de mire. Nous avons trois types de situation.

La première ne pose évidemment que peu de problème. Le jeune est à la hauteur, le socle de compétences est atteint. C'est l'arrivée en classe commune dans le premier degré du secondaire. C'est heureusement une grande majorité et je n'y reviendrai pas.

La seconde pour laquelle le socle n'est pas atteint et donc le CEB n'est pas obtenu ira directement en classe différenciée. C'est une partie de ceux qui risquent fort de payer la note de la réforme qui était censée vouloir les aider.

La troisième pose plus question, à mon sens, car elle concerne des jeunes que nous pourrions qualifier de border line et qui pourraient avec un peu de chance obtenir de justesse leur CEB mais dont les compétences sont trop faibles pour avoir une chance de réussir en 1^{ère} commune du secondaire. Souvent, ces jeunes se destinent volontairement vers l'enseignement professionnel mais ce n'est maintenant plus possible. On peut dès lors imaginer le Conseil qui aurait tendance à donner un directeur soucieux de respecter le choix individuel du jeune ou de la famille, d'ailleurs.

Ne pensez pas que cela ne nous concerne pas au travers de notre enseignement, j'y arrive, mais sans percevoir l'imbroglie cela perd de sa substance.

En effet, les écoles secondaires peuvent délivrer le CEB par jury interne mais nous sommes en période test pour évaluer le nouveau système des classes différenciées, communes et complémentaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Nous risquerions donc fort, par nos actes, de tronquer les chiffres qui devraient être les éléments d'analyse du montage. Nos écoles sont donc face au dilemme de la rage certificative ou de l'évaluation des compétences.

Terminées les classes d'accueil pour élèves ayant obtenu le CEB, terminé également la possibilité pour tout un chacun de choisir des études professionnelles.

Nous voici à l'ère des classes communes, différenciées et complémentaires.

L'obtention du CEB en classe de 1^{ère} voire en 2^{ème} différenciée renvoi l'élève dans un imbroglio de directions dont font partie les années communes là où nous savons qu'il n'a pas l'équivalent d'une chance sur quatre de réussir ou en le renvoyant vers des années complémentaires.

Si on lui explique que de ne pas réussir le CEB avant la fin de l'année de différenciée supplémentaire, il gagne un an, on augmentera les chances de le voir s'accrocher mais rien n'est gagné d'avance.

Ainsi, un jeune en grande difficulté mais qui refuse la relégation, si tant est que cela en soit une mais cela peut être vécu comme tel, à force de travail d'obstination, risque fort de travailler 4 ans pour se retrouver à 16 ans en 2^{ème} année complémentaire que j'espère le voir réussir.

C'est dire le soutien que cette réforme apporte au plus faible.

Je peux vous dire, sans aucun chiffre à l'appui et sans aucune recherche fouillée, d'expérience, que le jeune aura lâché bien avant et que les parents sont loin de comprendre, ne serait-ce qu'en partie ce que nous sommes occupés à faire vivre à leur enfant.

L'objectif n'étant malheureusement pas de remettre du lien entre les parents souvent qualifiés de démissionnaires et une école qui s'affole attente du virus PISA.

Doit-on conseiller ouvertement aux jeunes en difficulté de tarer volontairement ou non le CEB pour pouvoir poursuivre un cursus qui lui convient ou qu'il souhaite s'il se destine bien entendu à l'enseignement professionnel ?

Va-t-on comme cela est naissant demande au CPMS de diriger ces jeunes vers l'enseignement spécialisé afin qu'ils reviennent deux ans

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

après pour entrer en 3P en toute légalité ?

Va-t-on, en tant que pouvoir organisateur, s'inscrire dans la démarche alors que le terrain est en difficulté ?

Je n'ai pas la réponse et je souhaiterais connaître le fruit de la réflexion au sein de notre secteur enseignement provincial.

La seule chose dont je suis certain c'est qu'en s'obstinant, les services s'accrochage scolaire ont encore de beaux jours devant eux et ne manqueront pas de sollicitations et ce, dans un avenir déjà à court terme puis que les listes d'attente sont déjà en vigueur.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. M. Jean-Marc BRABANTS. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. BRABANTS, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. M. le Député provincial-Président, il m'est revenu qu'un nouveau décret vise la revalorisation de l'enseignement qualifiant. Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet et nous dire ce qu'il implique pour nos instituts secondaires ?

En sous-question, quel est le rôle, la place jouée par la Province dans les instances de pilotage de l'enseignement qualifiant et ce, dans les trois zones d'enseignement couvrant notre province ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme LA PRESIDENTE. Merci M. le Conseiller provincial. M. Maurice DEMOLIN. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DEMOLIN, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mes chers Collègues. Dans l'enseignement, et plus particulièrement dans l'enseignement professionnalisant, quels qu'en soient la nature ou le niveau, il importe que l'école assure un apprentissage qui reflète et prépare le plus fidèlement possible les conditions de la vie professionnelle.

Sans doute existe-t-il toujours un écart, inévitable, entre l'une et l'autre mais encore faut-il veiller à réduire celui-ci au minimum.

C'est pourquoi mon intervention portera essentiellement sur cette préoccupation et sur le moyen privilégié pour atteindre cet objectif, à savoir le stage en entreprise.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

Dans l'enseignement de promotion sociale tout d'abord.

Il est devenu banal d'insister sur l'importance des relations écoles-entreprises. Celles-ci sont particulièrement importantes pour notre enseignement de promotion sociale, souvent perçu comme un enseignement de la deuxième chance lequel doit donc offrir à ses étudiants à la recherche d'un emploi les meilleures chances d'insertion professionnelle.

Je l'ai déjà dit, un des meilleurs moyens d'intégration dans le monde professionnel est le stage en entreprise. Dès lors, M. le Député provincial - Président peut-il nous dire si des stages sont prévus dans les formations de promotion sociale et, dans l'affirmative, peut-on connaître l'organisation mise en place par la Province ainsi que le nombre d'étudiants concernés par cette démarche particulièrement importante ?

Dans l'enseignement supérieur.

La presse a récemment annoncé la mise en place de projets de formation en alternance qui prévoit de permettre aux étudiants de l'enseignement supérieur d'accomplir la moitié de leur formation en entreprise, ce qui, dans notre pays, peut apparaître comme révolutionnaire à ce niveau, en tout cas. Selon tout vraisemblance, la Haute Ecole de la Province de Liège pourrait être, dès la prochaine rentrée académique, porteuse de deux projets-pilotes en cette occurrence.

M. le Député provincial - Président peut-il nous préciser la nature et la portée de ces nouvelles formations de master qui réclament une nouvelle forme de collaboration entre les milieux professionnels et notre Haute Ecole, ce dont nous pourrions nous réjouir ? Par ailleurs, peut-il également nous informer sur l'état d'avancement de ce dossier qui augure de nouvelles relations entre l'école, la formation et les milieux socio-professionnels ?

Enfin, dernière question mais qui n'a qu'un rapport indirect avec ma préoccupation antérieure.

La Haute Ecole de la Province de Liège a diplômé pour la première fois en juin 2010, des étudiants issus de la section Master en Ingénierie et Action sociales. Cette formation est à différents égards, particulière. Parce qu'elle n'est précédée par aucun baccalauréat spécifique mais aussi parce qu'elle est le fruit d'une collaboration et d'une co-organisation avec la Haute Ecole Libre Mosane, parce que, surtout, dirai-je, elle rompt avec les clivages

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

traditionnels. D'où M. le Député-Président, cette question qui vient naturellement à l'esprit : quel bilan, quelles conclusions peut tirer après la sortie de la première promotion de ces diplômés ?

Mes chers Collègues, on peut, on doit se réjouir des efforts accomplis par notre enseignement provincial pour participer à l'effort de reconversion du pays de Liège qui commence à porter ses fruits.

En conclusion de cette brève intervention, mon souhait est, qu'à l'instar d'autres institutions comme l'Université de Liège, notre enseignement continue à innover et à participer au remaillage de notre tissu socio-économique : il y va de l'intérêt de toutes les couches de notre population.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. Il n'y a plus d'interventions. Je clos la discussion. M. le Député provincial - Président vous répondez demain ? Oui.

Document 10-11/RA/08 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Formation et les Centres psycho-médico-sociaux »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 18 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/08. Ce dossier a été ouvert hier. J'ai comme intervenants : Mme MICHAUX, M. GERARD, M. FERNANDEZ et M. GEORGES.

Mme MICHAUX, vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme MICHAUX, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Chers Collègues, Mmes, MM., ma question à pour sujet : l'amélioration de l'apprentissage des langues.

M. le Député - Président, à l'heure où le niveau de connaissance en langues des élèves francophones est remis en question, Mme la Ministre M. D. SIMONET a tenu à rassurer dans un article paru dans l'édition du journal Le Soir du 10 février dernier.

L'article intitulé "langues à l'école : que faire pour relever le niveau" ?, fait suite à une étude menée par un professeur de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

l'UCL sur l'enseignement des langues. Celle-ci épingle les programmes flous, le manque d'équipements matériels et l'excès de choix dans les options.

Pour tenter de palier à cette situation, la Ministre évoque entre autres une vaste enquête, sorte de " Pisa des langues ", ainsi que la participation de la Communauté française au programme Comenius.

Dans mon rapport d'hier, sur le dossier de l'Euregio Meuse / Rhin, je soulignais le fait que, je cite : "Lors des réunions du Conseil Eurégional, en 2010, les membres ont rédigé une résolution adressée aux instances compétentes en matière de programmes scolaires au sein de l'Eurégio Meuse / Rhin afin d'imposer, à l'avenir, l'apprentissage dès l'école maternelle, d'au moins une des langues étrangères eurégionales dans toutes les écoles de l'Eurégio Meuse / Rhin, tous réseaux confondus".

La Province de Liège accorde une grande importance à cette problématique, est-il nécessaire de rappeler la création de la Maison des langues.

Voici ma question : M. le Député - président, pouvez-vous nous dire ce qui est mis en place en province de Liège pour participer aux efforts consentis par la communauté française ?

Je vous remercie déjà de votre réponse.

Mme LA PRESIDENTE - Merci Mme la Conseillère. M. André GERARD. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Ma réflexion se pose sur trois piliers. Tout d'abord le service formation organise déjà nombre de formations à destination des pouvoirs locaux et administrations et c'est fort bien. J'aurais envie de dire, ne changez-rien. Ce sera pourtant l'objet de ma demande.

Ensuite, nous avons pu prendre connaissance au travers du rapport d'activités, la collaboration entre les PMS et les PSE pour ce qui concerne le problème de la maltraitance.

Enfin le CIPREA a déjà fait le douloureux constat en séance de plateforme, de la grande difficulté de pouvoir compter sur des intervenants au fait de l'information en ce domaine.

Souhaitant répondre à cette réalité de terrain, un projet

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

pilote avait été mis en place en partenariat avec, également, les personnes des Services des aides familiales. Un projet transposable mais coûteux comme tel.

Si ce projet est effectivement occupé à sombrer dans l'oubli, les problèmes sur le terrain demeurent. Cette formation était complexe tout autant que l'est la réalité de terrain.

Le financement, en dehors d'une structure adaptée, est toujours plus lourd, puisqu'il n'est pas possible de faire des économies d'échelle.

Ma question, vous l'avez compris, est de vous proposer que cette formation soit prise en charge par nos services et fasse partie notre offre de formation.

Le but final est donc la sensibilisation et la formation du personnel d'aides familiales déjà en fonction.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. M. Miguel FERNANDEZ. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. FERNANDEZ, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Mmes MM., Chers Collègues, j'ai lu dans le rapport d'activités consacré à la formation, p 38, que l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi, connaissait un succès de l'ordre de 50% d'insertion, c'est-à-dire, beaucoup plus important que la moyenne, grâce à l'encadrement assuré par l'Espace qualité formation en soutien des structures locales du CPAS de Seraing et environs.

D'où ces questions que je vous pose, comment la Province de Liège, pouvoir de proximité, accompagne -t-elle les communes dans cette problématique. Quelles actions mène-elle au niveau de la Formation afin d'améliorer notamment l'insertion des demandeurs d'emploi de manière à mieux rencontrer les attentes de entreprises et répondre aux difficultés rencontrées au niveau local ? Comment étendre l'action et passer d'une Ville comme Seraing à toute la Province ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. M. Gérard GEORGES. Vous avez la parole M. le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2011

M. GEORGES, Conseiller (à la tribune)- Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Chers Collègues,

En 2010, l'Ecole des Cadets du feu a clôturé son premier cycle de 3 ans. 80 lauréats de 3^{ème} année ont reçu le premier brevet de cadet lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au Country Hall du Sart-Tilman.

Notre Conseil était bien représenté pour cette belle cérémonie puisque vous étiez représenté par Mme la Présidente ainsi que M. le Député-Président A. Gilles, M. le Député Lacroix, M. André Gérard et votre serviteur. Quelle belle cérémonie. Quelle belle jeunesse de 80 brevetés !

M. le Député provincial - Président en charge de la Formation peut-il nous informer des retombées en termes d'engagement des jeunes lauréats dans les services d'incendie de la Province de Liège ?

Peut-il m'indiquer la répartition « garçons-filles », que se soient en qualité de professionnels ou de volontaires, et combien suivent déjà la formation de sapeur-pompier ?

Je souhaite bien entendu être attentif à d'éventuelles situations qui pourraient être discriminantes.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente. - Merci M. le Conseiller provincial. Plus d'intervenants. Je clos la discussion. M. le Député - Président, vous répondez demain ?

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - Oui Mme la Présidente.

Document 10-11/RA/16 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « le Tourisme»

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 24 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/16. Ce dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je clos la discussion. Le Conseil a pris connaissance au rapport d'activités relatif au secteur « Le Tourisme ».

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2011, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Prochaine réunion du Conseil provincial le 31 mars 2011 à 15 H 00.

La réunion publique est levée à 17h15.